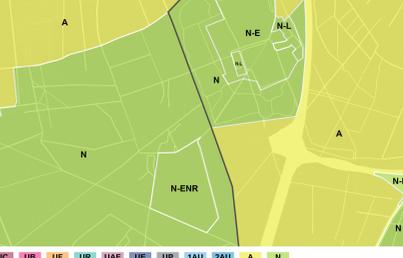


PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
PLUM mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 10 janvier 2023
PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - zone Urbaine de Centralité	Cône de vue et perspective majeure
UC2 - zone Urbaine de Centralité	Acte agricole
UC3 - zone Urbaine de Centralité	Linière laïque
UC4 - zone Urbaine de Centralité	Alignement d'arbres
UC5 - zone Urbaine de Centralité	Cône d'arrêt
UC6 - zone Urbaine de Centralité	Parcours-axes
UC7 - zone Urbaine de Centralité	Boisement urbain et espace communautaire
UC8 - zone Urbaine de Centralité	Espace rural classé
UC9 - zone Urbaine de Centralité	Jeux, bancs et passages
UC10 - zone Urbaine de Centralité	Franges agricoles et paysannes
UC11 - zone Urbaine de Centralité	Zone herminette et aménagement hydraulique
UC12 - zone Urbaine de Centralité	BBB susceptible de changer de destination
UC13 - zone Urbaine de Centralité	Équipement récréatif
UC14 - zone Urbaine de Centralité	Embarcadere portuaire
UC15 - zone Urbaine de Centralité	Linière commerciale protégée
UC16 - zone Urbaine de Centralité	Emplacement aéroportuaire
UC17 - zone Urbaine de Centralité	Secteur de constitution linéaire
UC18 - zone Urbaine de Centralité	Secteur inscrit au monument (1) ou au monument (2) de la Région Centre-Val de Loire
UC19 - zone Urbaine de Centralité	Zone non classifiée
UC20 - zone Urbaine de Centralité	Stationnement de type A ou B
UC21 - zone Urbaine de Centralité	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
UC22 - zone Urbaine de Centralité	Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

